



Sécurité d'abord, Service constant



# Garde côtière canadienne

Intervention environnementale

# Mandat de la Garde côtière canadienne, Intervention environnementale (GCC-IE)



La GCC-IE est l'organisme fédéral responsable des interventions en cas de pollution ou de risque de pollution dans les eaux canadiennes en provenance des navires ou de sources maritimes inconnues.

- Lorsque la GCC est satisfaite des actions du pollueur, elle exerce un rôle de surveillance ;
- Cependant, lorsque le pollueur est inconnu, ou qu'il refuse ou n'est pas en mesure d'intervenir, la GCC assure la gestion globale de l'intervention.





## Le navire :

- Protège son équipage et son navire (feu, blessure)
- Met à exécution son plan d'urgence
- Arrête la fuite
- Avise la GCC via le centre de Service de communication et trafic maritime





- **Réseau d'avertissement et d'alerte (RAA)**
  - Autorités fédérales et provinciales concernées
- **Officiers en devoir 24/7**
  - Évaluation initiale
  - Intention du navire
- **Mobilisation des intervenants**
  - Fédéraux et provinciaux
- **Activation du système de gestion**



- **Intégrer les intervenants au processus de gestion de l'intervention**
- **Établir les enjeux engendrés par l'événement avec les organisations concernées**
- **Élaboration d'un plan d'intervention qui contribue à :**
  - Réduire les risques de confusions et les délais de réponse ;
  - Permettre d'assurer la protection des travailleurs, des intervenants et de la population à la suite d'un événement maritime ;
  - Permettre l'atténuation des impacts environnementaux ;
  - Permettre d'assurer la reprise des activités ou des opérations normales dans les meilleurs délais (atténuation des impacts économiques).

# Interrelations lors d'une intervention

